

RAPPORT D'ACTIVITES 2021



Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

.....

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et Les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'oeuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement : les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal ?

Adressez-vous au : **12 rue Marie Maurel 15000 Aurillac**
ou par téléphone au : **04 71 48 50 22**
ou email : **contact@cauecantal.fr**
et retrouvez toutes les actualités du CAUE sur son site :
www.CaueCantal.fr

Le mot du Président



L'année 2021, fut une année de changements pour le CAUE.

Tout d'abord, changement d'équipe : nous accueillons Mme Bernard comme directrice depuis le 1er janvier 2021 et pour ma part j'ai l'honneur de Présider l'association depuis le 23 septembre 2021.

Ensuite, changement au sein de notre Conseil d'Administration avec l'arrivée de Mme Lantuejoul (Vice-présidente du Conseil départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère), de M. Malvezin (Maire de Laroquebrou), de Mme Goffinet (architecte) et de M. Gouze (Chambre des Métiers).

Enfin, changement de lieu : contraints par un dégât des eaux en fin d'année nous avons dû quitter nos locaux de la rue Marie Maurel et trouver refuge provisoirement dans des locaux de notre nouvelle directrice .

Des changements donc, mais toujours autant d'engagements de la part de notre association dans les missions qu'elle accomplit aux services de nos territoires.

Sensibiliser, conseiller, informer sont les trois axes que nous développons depuis plus de quarante ans sur l'ensemble du département du Cantal.

Auprès des particuliers tout d'abord avec les conseils de nos chargées de mission au sein du CAUE ou de nos permanences.

Auprès des élus bien sûr, avec des missions d'accompagnement sur mesure et innovantes dont la pertinence est reconnue de tous.

Et enfin auprès de nos partenaires avec lesquels nous continuons de tisser des liens forts : je pense à Cantal Ingénierie Territoire, Cantal Habitat, aux Petites Cités de Caractères Cantal, aux labels touristiques (Gîtes de France, Clévacances,...) mais également aux Parcs Régionaux ou encore le CPIE, Fibois, l'École de l'innovation, l'IFPP..

Je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activité 2021 qui vous permettra de découvrir de manière exhaustive le rôle et la place qu'occupe le CAUE du Cantal dans notre paysage Cantalien.

Vous pourrez apprécier, j'en suis sûre, l'étendue de nos missions, et le dynamisme développé par cette petite équipe de professionnelles. Vous découvrirez notamment comment le CAUE s'est engagé au côté du Conseil Départemental dans son projet d'attractivité du territoire en accompagnant les collectivités volontaires dans leur prospective de changement et de développement et comment ces projets s'inscrivent dans la dynamique engagée par l'Etat avec les Petites Villes de Demain.

J'espère que cette présentation vous donnera envie de travailler avec notre équipe et de nous accompagner dans la promotion de notre structure.

Je profite de cette tribune pour remercier et féliciter l'équipe des salariés du CAUE pour son professionnalisme et son investissement permanent au service de l'ensemble des habitants et des collectivités du territoire cantalien. N'hésitez pas à les contacter.

Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration qui m'entourent et s'investissent régulièrement lors de nos réunions afin de réfléchir collectivement aux modalités d'engagement du CAUE pour le Cantal.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles COMBELLE

Le CAUE du CANTAL

Le conseil d'administration :

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978 représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois, conformément aux statuts.

4 représentants de l'ETAT (Membres de droit)

Madame LUTIC, Inspectrice d'Académie

Madame BOREL : Architecte des Bâtiments de France

Monsieur CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires

Monsieur NOYER : Directeur de la Chambre d'Agriculture

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget/Pers

Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mandailles-St-Julien

Madame LANTUEJOL : Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère

Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Monsieur MALVEZIN : Maire de La Roquebrou

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

Madame GIRARD, Architecte, représentant l'Ordre des Architectes

Madame GOFFINET : Architecte

Monsieur REYGADE, Architecte

Monsieur CARRIER, représentant la CAPEB

2 personnes qualifiées

Monsieur HERTZ, CPIE

Monsieur PINGET, Directeur Général de Cantal Habitat

6 membres élus par l'Assemblée Générale

Monsieur GANUCHAUD, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine

Madame ESCURE, Directrice de Gîtes de France Cantal

Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert

Madame MOULIER, 1er adjointe à la mairie de Polminhac

Monsieur FREGEAC, représentant l'Association de sauvegarde des burons

Monsieur GOUZE, représentant la Chambre des Métiers

Le bureau :

Président : Monsieur COMBELLE, Vice-Président du CAUE, Maire de Le Rouget-Pers

Vice-Président : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Trésorier : Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Secrétaire : Monsieur REYGADE, Architecte

Le CAUE du CANTAL

Le CAUE du Cantal – son fonctionnement en 2021

L'équipe

Émilie BERNARD : architecte, Directrice du CAUE

Martine FOURNIER : secrétaire-comptable

Muriel POUJOL : chargée de mission en Architecture

Geneviève ROUX : chargée de mission en Architecture

Romain DESTERNES : En apprentissage à partir du 22 octobre 2021 (secrétaire-comptable).



Émilie BERNARD, Directrice depuis janvier 2021

Conseiller – Former – Sensibiliser

Les domaines d'intervention du CAUE du Cantal sont : l'urbanisme et le paysage, l'architecture et le patrimoine, les économies d'énergie, l'espace public.

Le CAUE est pour les élus un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide la collectivité à définir la juste commande et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

Les missions et actions du CAUE ne relèvent pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, conclues dans le cadre d'un marché public.

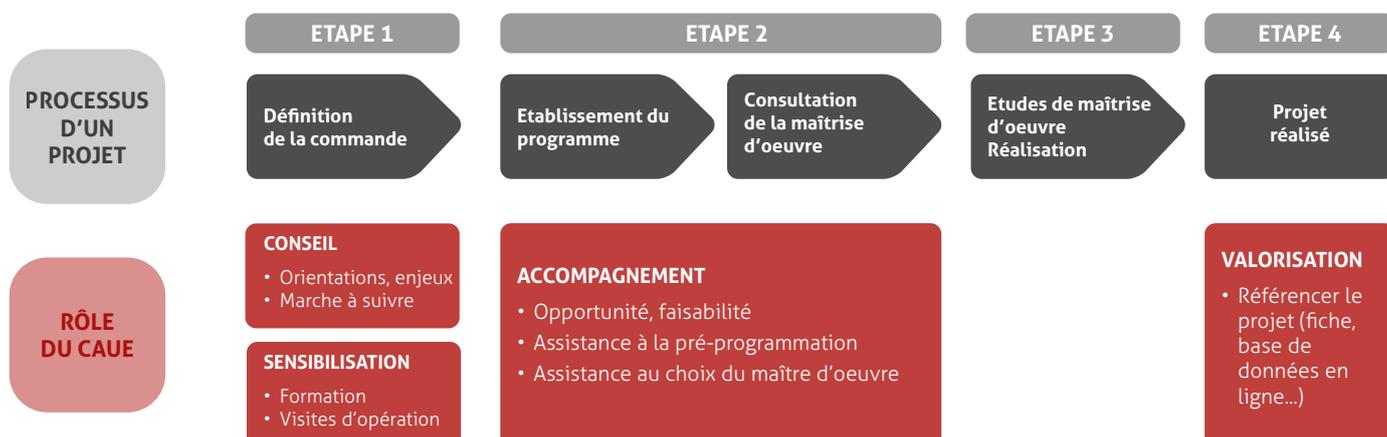
Le conseil aux particuliers :

- Au CAUE : 48
- A Saint-Flour : 451 et 26 dossiers spécifiques OC'TEHA
- 17 dossiers d'hébergement touristique tous labels confondus

Le conseil aux collectivités :

31 collectivités (communes et communautés de communes) accompagnées par le CAUE en 2021

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LE RÔLE DU CAUE

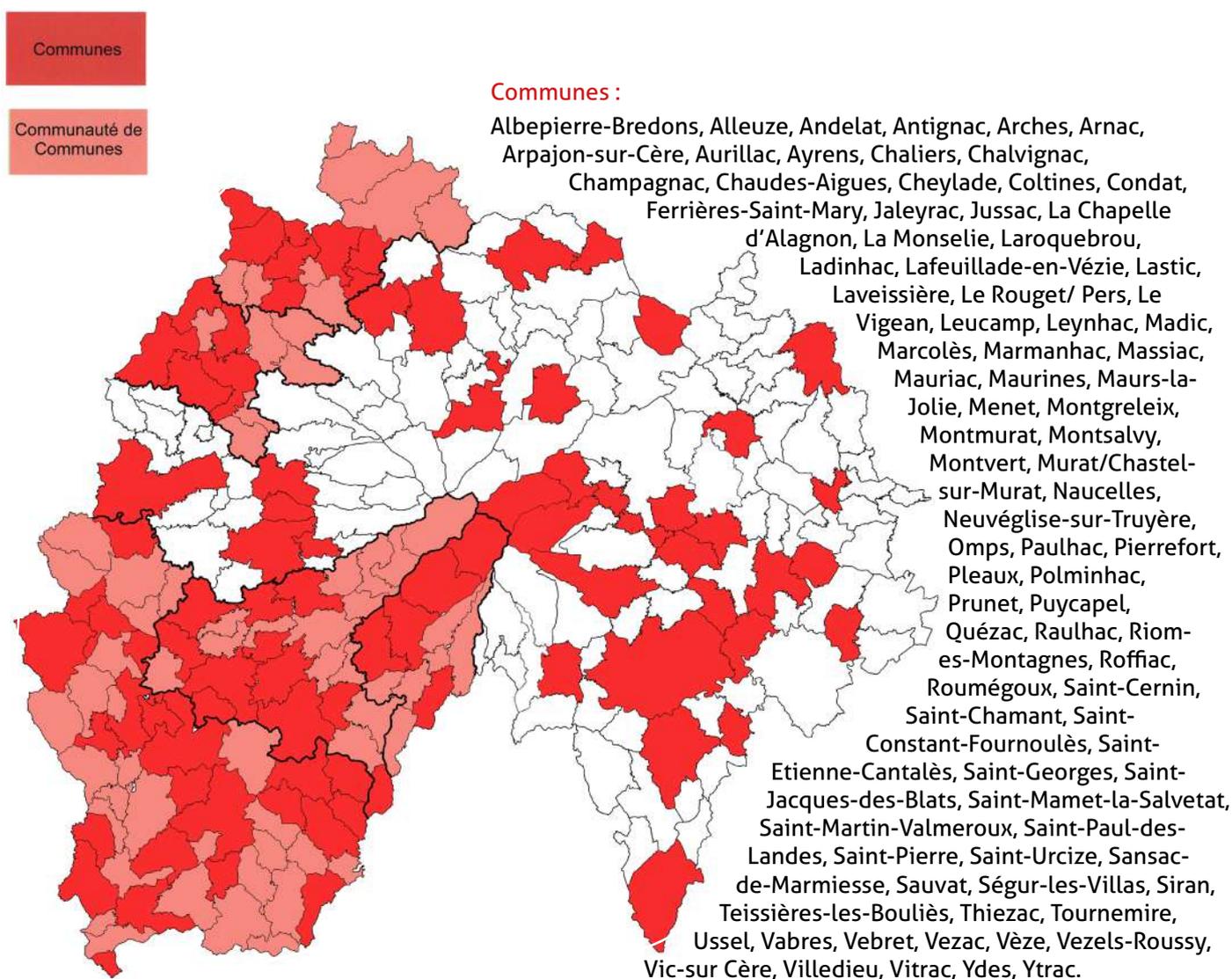


Les adhérents

Nos adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2021 nos partenaires ont répondu favorablement avec **86 communes adhérentes**.



Communautés de Communes : CABA, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Pays de Mauriac et Sumène-Artense.

Les adhésions

Les adhésions 2021 :

86 communes ont adhéré en 2021 contre 69 en 2020

5 communautés de communes en 2021 contre 3 en 2020

6 organismes et chambre consulaire (Syndicat Mixtes du Puy-Mary, Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination, CIT et Chambre d'agriculture)

2 organismes pédagogiques (École de l'Innovation et Collège de Murat)

Barème des adhésions 2021

Communes :

De 1 à 500 hab. :	140 €
De 500 à 1 000 hab. :	200 €
De 1 001 à 2 000 hab. :	280 €
De 2 001 à 4 000 hab. :	360 €
De 4 001 et plus :	440 €

Communautés de communes :

A partir d'une base d'adhésion de 600 €
le barème est de 0,08 € par habitant avec un plafond maximum de 3 000 €.

Syndicats mixtes, organismes et associations :

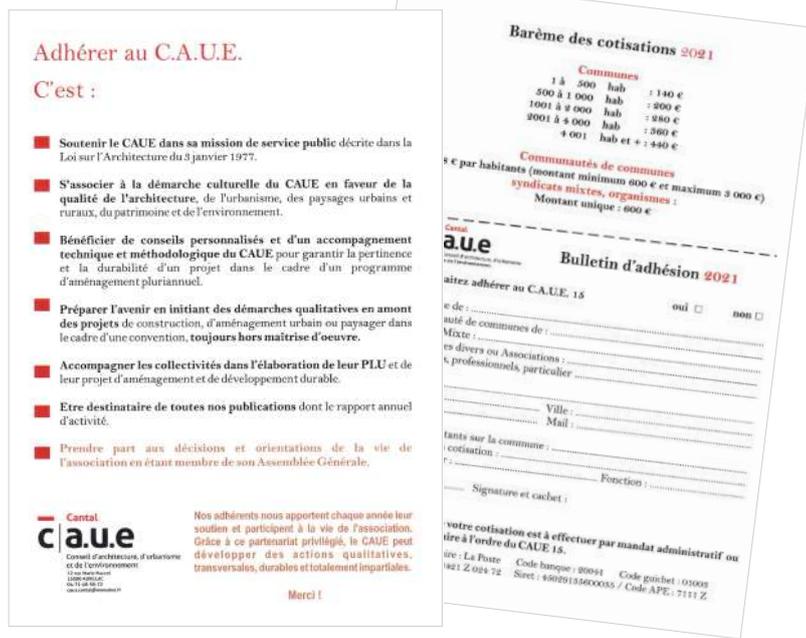
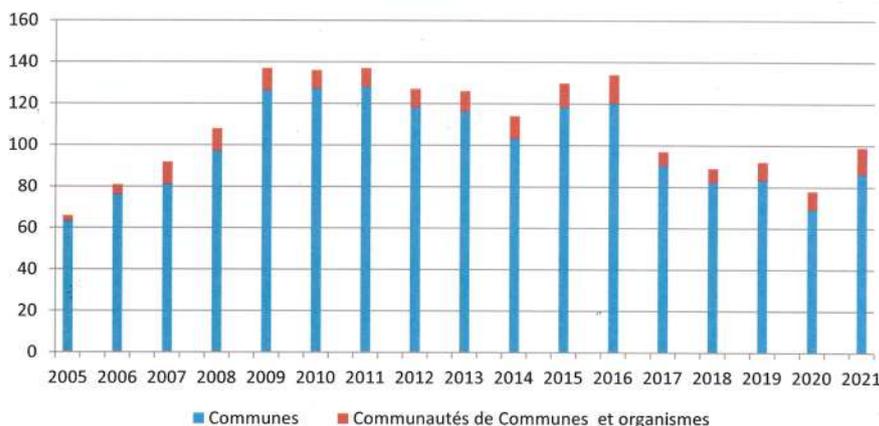
Adhésion unique : 600 €

Pour l'année 2022, ajout des barèmes « Particuliers » et « Entreprises » :

Associations, Entreprises : 80 €/Particuliers : 25 €

Bulletin d'adhésion :

Le bulletin d'adhésion au CAUE du Cantal peut s'obtenir auprès du secrétariat par courrier ou par mail au format PDF. Vous pouvez contacter le CAUE sur le lien suivant : contact@cauecantal.fr



Quelques chiffres

Les comptes

L'exercice 2021 se solde par un résultat positif de 28 258.30 €, contre un résultat négatif 2020 de 12 503.69 euros.

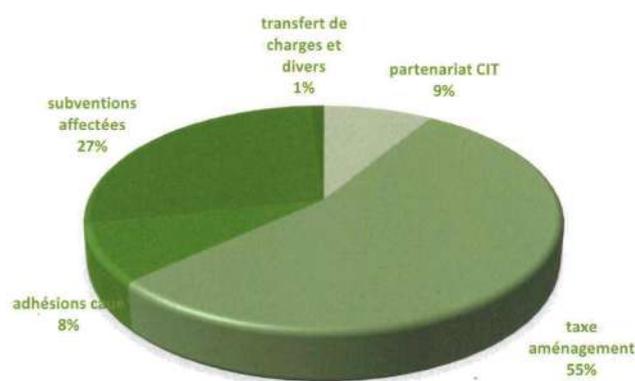
Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement pour un montant de 187 778.10 € contre 183 969.16 € en 2020.

La convention de partenariat signée avec le CIT représente un montant de 30 000 euros inchangé par rapport à 2020.

Produits

Les produits d'exploitation sont constitués ainsi :

- La part de la taxe d'aménagement (TA) reversée par le Conseil Départemental pour un montant de 187 778.10 € représente 54.53 % des produits.
- La convention cadre signée avec le CIT pour un montant de 30 000 euros représente 8.71% des produits.
- Le montant des adhésions des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire et associations est de 29 024.64 € et représente 8.43 % du total des produits.
- Les conventions pour missions d'accompagnement des collectivités et conventions de partenariat s'élèvent à 93 771.00 € et représentent 27.23 % des produits.
- Les produits divers comme la subvention alternance, le transfert des charges, le remboursement formation et les indemnités journalières s'élèvent à 3 778.91 € et représente 1.10 % du total des produits.

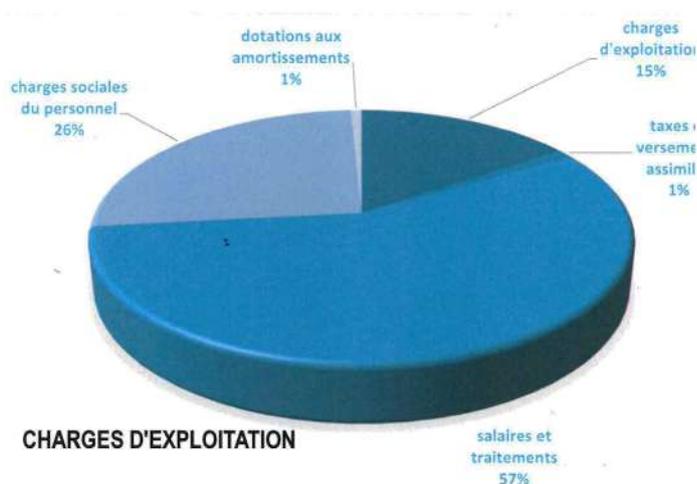


PRODUITS D'EXPLOITATION CAUE

Charges

Le montant des charges est de 330 418.68 € dont :

- Charges de personnel et charges sociales : 273 230.39 €
- Impôts et taxes : 3 723.00 €
- Achats et charges : 50 875.11 €
- Dotations aux amortissements : 2 590.18 €



CHARGES D'EXPLOITATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le conseil aux porteurs de projet

Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure du contrôle administratif. Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.

Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques ou bien encore par le service bâtiment de la Chambre d'Agriculture pour les bâtiments agricoles.

Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, viennent ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernant des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté et de limites de propriété, l'isolation, etc.

Quand consulter le conseiller en architecture?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, les agriculteurs, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de valorisation de leur projet.



Rôle des conseillers en architecture

- Analyse le contexte physique, géographique et paysager, mesure l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aide à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigne sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Dirige vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec les Espaces Info Energie.
- Guide l'agriculteur dans ses choix pour mener au mieux son projet,
- Affine les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de ses toitures, intégration dans le site...).
- Formule des recommandations pour la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.

Le conseil aux porteurs de projet

L'assistance architecturale

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale qui le souhaite pour assurer des permanences régulières sur place.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, etc...).

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que la conseillère en architecture, Mme Geneviève ROUX, assure des permanences deux fois par mois (1er et dernier vendredi / mois) dans les locaux de Saint-Flour Communauté.

451 conseils ont été donnés en 2021 : cette demande de conseils est chaque année en progression.

Les particuliers s'adressent directement auprès de Saint-Flour Communauté qui gère la prise de rendez-vous.

Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Les trois labels touristiques : Bienvenue à la ferme, Clévacances et les Gîtes de France Cantal ainsi que le service tourisme du Conseil Départemental sollicitent régulièrement le CAUE pour la restauration et la valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place organisée par le Label concerné avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider le porteur de projet.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à la demande de subvention. En 2021 ce sont 9 projets qui ont fait l'objet de visites avec les différents partenaires.

Cantal
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseil aux particuliers
Avis pour dépôt de permis de construire
23 février 2021

Demandeurs :	[REDACTED]
Adresse du projet :	Le Bouygues Basse, 15250 Crandelles
Objet :	Démolition d'une grange et création d'une maison d'habitation

Observations du CAUE (recommandations architecturale et paysagère) :

Comme indiqué dans l'article : B2, page 16 du PLUJ, les constructions doivent être adaptées au plus près du terrain :

Illustration de la règle - schémas pédagogiques sans portée réglementaire

La construction intégrée dans le terrain, grâce à des terrassements surplombés en pente. Le fait d'écarter de votre terrassement dans le prolongement existant.

La hauteur maximale du rambord : f = hauteur maximale du rambord.

Le ravalement face à l'arrière, pour ne pas gêner la visibilité de la pente opposée.

Les encadrements face à l'arrière, pour faciliter l'entretien.

Ainsi l'encrochement prévu dans le cadre de votre projet tout comme les remblais mis en place modifient de manière radicale et disproportionnée le profil du terrain existant. Vous souhaitez être de plain-pied avec votre jardin mais vous implantez votre volume à vivre à l'étage, pourquoi ne pas aménager le sous-sol de la grange afin de bénéficier d'un espace extérieur en continuité de votre logement ?

12 rue Marie-Maurel
15000 AURILLAC
Tél. : 04-71-48-50-22
caue.cantal@wanadoo.fr



L'accompagnement des collectivités

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait)

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple. L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Le CAUE est un partenaire compétent, rigoureux et indépendant qui apporte aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

En 2021, le CAUE a accompagné 28 communes et 3 communautés de communes.

Procédure

Le CAUE propose deux types d'intervention :

- Des missions courtes de type conseil ponctuel qui se traduit par la rédaction d'une fiche-action
- Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

\ ARCHITECTURE

- Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).
- Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.
- Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement peut être proposé également en partenariat avec le CIT qui assure dans ce cas une mission d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle des communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations d'aménagement.

L'accompagnement des collectivités

Conseils ponctuels

Ayrens : Réflexions sur l'achat potentiel de deux parcelles dans le cœur du bourg et sur leur aménagement.

Saint-Illide : Visite sur place pour prise de contact avec la commune et bilan des actions engagées

Vitrac : La commune de Vitrac souhaite aménager un espace couvert extérieur dans le prolongement de sa salle polyvalente. Le but de cet espace est de pouvoir disposer d'une surface pour accueillir certaines manifestations ou fêtes en extérieur sans que la météo soit préjudiciable.

Neuvéglise : Conseil pour l'aménagement d'une parcelle du bourg

La Chapelle d'Alagnon : La commune de La Chapelle d'Alagnon souhaite aménager les espaces communs aux abords du four du hameau de Gaspard. Les objectifs sont : mettre en valeur le four, gérer le stationnement, permettre l'accès aux maisons à l'arrière du four.



Massiac



Vitrac



Polminhac



Leucamp



La Chapelle d'Alagnon



Ayrens

Massiac : Conseil sur l'aménagement d'un bâtiment existant : la commune a acquis un bâtiment en cœur de ville, rue Chalvet. Il s'agit d'un ancien bar/boîte de nuit/cinéma.

Polminhac : Aménagement du presbytère

Leucamp : Dans la continuité des travaux engagés en cœur de bourg, la commune souhaite porter sa réflexion sur plusieurs points : l'acquisition d'un garage sur la place de l'église et le musée de la mine.

Accompagnement du label «Petites cités de Caractère[®]»

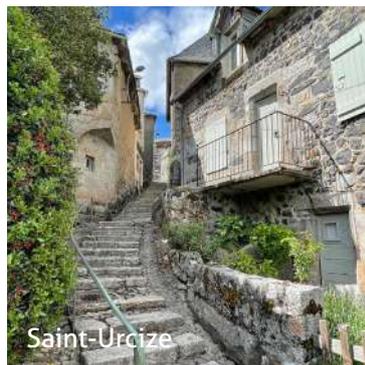
Le CAUE est à l'origine des dossiers homologations reconnus au niveau national dans le réseau PCC.

Le CAUE est reconnu comme un partenaire incontournable et est sollicité notamment pour les agréments, cet engagement et ce travail a été reconnu par la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Petites Cités de Caractère du Cantal[®] » le 10 novembre, lors de l'Assemblée Générale de l'association.



L'accompagnement des collectivités

Saint-Urcize, Murat et Raulhac : Le CAUE a participé aux visites des « Petites Cités de Caractère® » avec la campagne de la commission de contrôle et les journées de renouvellement du label.



Saint-Urcize



Murat

Saint-Martin-Valmeroux : la commune souhaite s'engager dans sa demande de labélisation aux PCC. Dans ce cadre la commune a fait appel au CAUE pour être accompagnée.

La réflexion porte sur la restructuration du centre bourg avec un regard plus spécifique sur la mise en valeur du patrimoine et la redynamisation des pas-de-porte à destination commerciale.



Une proposition de convention a été faite intégrant à la fois la constitution du dossier d'homologation pour le label « Petites Cités de Caractère® », mais également le travail de réflexion sur les projets de mise en valeur du patrimoine à engager en vue notamment de la candidature à la subvention « Villages Remarquables » de la région Auvergne Rhône Alpes pour juin 2021.

Petites villes de Demain :

Dans le cadre de ce programme innovant porté par l'Etat le CAUE s'est inscrit dans la continuité des engagements de la FNCAUE pour suivre les communes homologuées PVD.

Dans un premier temps les chargés de missions des diverses communautés de communes ont été rencontrés, ensuite plusieurs communes PVD ont fait appel au CAUE pour que nous les accompagnions dans cette démarche spécifique : Jussac, Saint Paul des Landes, Pleaux, Saint Martin Valmeroux

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



L'accompagnement des collectivités

\ PAYSAGE

▪ Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement,
- Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes,
- Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

▪ Les missions confiées au CAUE oscillent autour de plusieurs thématiques, à savoir :

- Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements. Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères.
- La gestion des circulations douces et des modes de déplacements.
- La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.

Prunet : Réflexions autour de l'aménagement des abords de la salle polyvalente.

Lastic : Identification des problèmes à résoudre : évaluation des atouts et faiblesses de chaque lieu, aide à la décision en élaborant différentes orientations d'aménagement par rapport aux projets et problématiques identifiées.

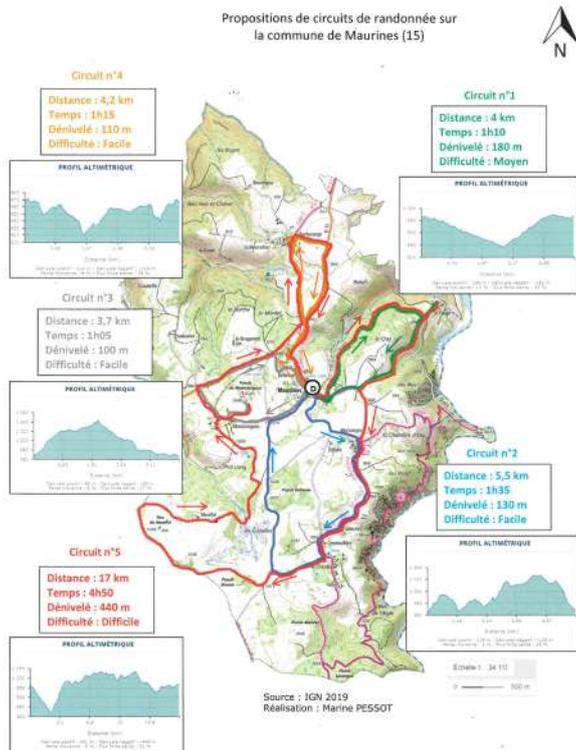


Menet : Sentiers de découverte et entrée de bourg, la signalétique et les cheminements : dans la continuité des engagements de la commune pour le Label « Petites Cités de Caractère® » la commune a souhaité mettre en place une signalétique à l'intérieur du bourg et a organisé des cheminements piétons afin de relier le presbytère, le camping et l'éco-quartier au cœur du village.

Entrée du bourg côté cimetière : Propositions de pistes d'aménagement permettant de mettre en valeur cette entrée du bourg, ce travail servira de cahier des charges permettant à la commune de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre qui proposera un projet en cohérence avec les attentes de la commune.



L'accompagnement des collectivités



Maurines : Création de circuits de randonnées du patrimoine sur la commune :

- Proposer un maillage de circuits de randonnée sur le patrimoine.
- Faire des préconisations en matière d'entretien et de restauration du patrimoine existant,
- Faire des propositions en matière d'entretien des espaces et des abords des éléments mis en valeur.



URBANISME

- Le CAUE propose ses compétences en matière de planification et d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.

- Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme.

- Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.

- Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités.

Ytrac : la commune a sollicité le CAUE sur l'opportunité d'acquérir et de démolir deux maisons en cœur du bourg historique. Le CAUE a ainsi pu dégager les enjeux de ces démolitions pour l'aménagement du bourg et sensibiliser les élus à la notion de ressources et de déconstruction.

Des aménagements ont été proposés aux abords de l'église ainsi que la continuité de l'avenue de la Paix. Des réflexions ont été soulevées concernant l'accompagnement des usagers pour relier les bourgs d'Espinat et du Bex par des voies douces.



L'accompagnement des collectivités

Jussac : La nouvelle municipalité de Jussac a souhaité faire appel au CAUE pour aider les élus à avoir un regard d'ensemble sur la commune afin d'anticiper son évolution et de définir des stratégies de développement et de mise en œuvre des projets sous forme d'un préprogramme pluriannuel de travaux. En tant que « Pôle relais » de la CABA, les élus de Jussac souhaitent redonner une cohésion au cœur de bourg afin de développer l'attractivité de sa commune.

Le CAUE a mis en place des ateliers participatifs qui ont permis l'échange entre des habitants représentatifs de la population (associations, instituteurs, aînés, professions médicales) et les élus sur les thématiques suivantes :

- L'école et nos enfants,
- L'activité économique,
- Nos aînés et leur cadre de vie,
- Nos associations et le bien vivre Jussacois.

Une dynamique en est ressortie avec un champ des possibles élargi et une appropriation de la réflexion par les habitants.



Cette volonté de travailler en profondeur sur l'attractivité de son territoire correspond en tout point au programme de Petites Villes de Demain. L'étude va donc se poursuivre avec la nouvelle cheffe de mission « Petites Villes de Demain » de la CABA. Le CAUE poursuit son accompagnement en prenant place dans le futur Comité de pilotage qui amènera la commune à mettre en place une vraie feuille de route d'actions communales pour les 10 ans à venir.



Siran : regard d'ensemble sur la commune, anticiper son évolution et définir les stratégies de développement et de mise en œuvre des projets :

- Bâtiment de la Mairie,
 - Déplacement de la classe élémentaire vers le bâtiment de l'école situé le long de la route départementale RD 653,
 - Restauration de l'ancien presbytère,
 - Espaces situés sous la Mairie à étudier : le terrain de pétanque, l'aire de jeux pour petits et la future cour d'école si celle-ci est désaffectée.
 - Salle polyvalente, revoir le traitement du parking,
 - Trottoirs, école, Ancienne Poste
- Parcelle à l'entrée du bourg de 400 m² : la commune a le projet d'en faire un espace vert en prévoyant quelques stationnements en bordure de voirie.
 - Lotissement : les espaces publics sont tous goudronnés et ont des proportions importantes, il faudrait mener un travail de requalification de ces espaces communs et apporter plus de végétal et moins de sols imperméabilisés.

L'accompagnement des collectivités

Sauvat : Le CAUE a eu comme mission d'accompagner la commune dans sa définition de stratégies de développement et de mise en œuvre des projets suivants :

- Aménagement de la place de l'église en collaboration avec l'UDAP et l'Agence d'Architecture Sites et Paysages.
- Définition des sous-espaces à requalifier le long de la traverse du bourg et orientation d'aménagement avec une réflexion sur le problème de la vitesse dans la traversée de bourg.
- Étude de l'ensemble du foncier bâti et non bâti du cœur du village pour une réflexion sur une possible densification des « dents creuses », afin que naissent des opportunités de nouvelles créations d'habitat sans avoir recours à la solution du « tout lotissement ».



Saint-Chamant : La commune s'est engagée dans l'acquisition d'une petite maison en cœur de bourg afin de la réparer et d'en faire un point d'accueil pour de nouvelles populations le temps que les travaux de leur maison soient achevés et avec l'intention de revendre la maison à plus ou moins long terme afin de renouveler l'opération et de lancer un mouvement de dynamisation du cœur de bourg. En parallèle la commune souhaite mener une réflexion sur l'acquisition d'un ensemble bâti en cœur de bourg et sur le devenir de l'auberge. Enfin des réflexions sont menées pour la requalification de la traverse. Le commune a été choisie par la préfecture dans le cadre de l'opération pilote : petits centre bourg. Le CAUE accompagne la collectivité et la DDT dans ce projet.



Omps : La commune de Omps souhaite poursuivre les travaux d'aménagement du cœur de bourg engagés dans le cadre de son opération cœur de village en 2004.

Depuis cette date de nombreux aménagements ont été menés à bien permettant à Omps de mettre en valeur son patrimoine ainsi que ses espaces publics le long de la RD 32. Depuis 2020 la commune accueille un restaurant/salon de thé dans les locaux repérés lors de l'étude initiale du CAUE.

Les travaux de cette première tranche de cœur de village avaient laissé de côté les aménagements autour de l'église. La commune souhaite réenclencher ces travaux et les actualiser afin de mettre en valeur cet espace et le patrimoine qui le borde le travail proposé sera également l'occasion de renforcer les cheminements piétons.



L'accompagnement des collectivités

Saint-Paul-des-Landes : Les élus ont souhaité faire appel au CAUE afin de les aider dans la réflexion des aménagements suivants :

- Aménagement des liaisons douces vers le bourg : la commune souhaite favoriser les déplacements au sein de son territoire et encourager le développement des déplacements doux entre les hameaux et le centre du bourg. Des chemins existent, certains sont à compléter, d'autres à rouvrir et d'autres encore à mettre en valeur.
- Aménagement du cœur de bourg : développement des liaisons piétonnes et aménagement des abords de la superette pour le stationnement des poids-lourds.



Cette étude a fait émerger la nécessité d'autres aménagements qui feront peut-être l'objet d'un travail d'aménagement dans le cadre des « Petites Villes de Demain » en collaboration étroite avec la CABA.

La Roquebrou : La commune s'interroge sur les opportunités foncières afin d'accueillir un hôtel restaurant manquant en cœur de bourg. Le CAUE a proposé un concept d'hôtel éclaté permettant à la commune de moduler ses engagements financiers, de rénover son habitat dégradé en cœur de bourg et de proposer une offre originale et sur-mesure d'hébergement et de restauration aux visiteurs. Cette réflexion s'est poursuivie dans le cadre d'un comité de pilotage regroupant le chargé de mission PVD, la représentante régionale PCC Auvergne Rhône Alpes ainsi que les responsables PVD au sein de la DDT, ce travail a permis de faire émerger un plan d'actions et d'opportunités pour la commune, ce travail se poursuit en 2022.



Polminhac : Ce diagnostic a commencé fin 2020. Les propositions du CAUE ont porté sur la qualification des espaces aux abords de la RN122 et le travail sur les déplacements piétons en cœur de bourg.



L'accompagnement des collectivités

Lavastrie : proposer dans l'enclot Saint-Pierre une extension du bourg, à proximité immédiate de l'église.



Suivi de dossiers

Saint-Mamet, lotissement les Vergnes et Saint-Cernin, lotissement La Redondette : dans le cadre de l'accompagnement du projet de lotissement, le CAUE accompagne les projets de construction des particuliers en apportant des conseils en amont et en rédigeant des fiches récapitulatives qui sont transmises à la mairie, au pétitionnaire et au service instructeur.

Quezac : Le projet se poursuit. Il est dans sa phase de réalisation. Le CAUE suit le projet et la démarche de labellisation en éco-quartier (éco-village) avec les membres du comité de pilotage. Un site internet a été créé par l'équipe de conception suivant le cahier des charges demandé. Vous pouvez suivre vous aussi le projet sur le site : <https://ecovillagequezac.fr/le-projet/>



Naucelles : Présentation à M. le Préfet et M. le Président du Conseil Départemental du travail de diagnostic réalisé dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental pour la revitalisation des centres bourg. Pour Naucelles les secteurs concernés étaient : le secteur de Lardennes et la traverse RD 922.



Boisset : Point global sur les anciennes études.

Champagnac : suivi du dossier.

Raulhac, Saint-Urcize, Murat : suivi des dossiers «Petites Cités de Caractère©» dans le campagne de la commission de contrôle et des journées de renouvellement du label.

L'accompagnement des collectivités

L'accompagnement des communautés de communes et participation à des comités de pilotage

Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac :

- Présentation du CAUE à la commission des Maires,
- Conseils permis de construire au Service Urbanisme
- Charte Bâtiments Agricole : réunion avec le service ADS, la DDT et l'UDAP
- Commission AVAP
- Action Cœur de Ville
- Réunion place du vélo dans les projets en partenariat avec le CPIE.

Saint-Flour Communauté:

• Pôle Urbanisme :

Le CAUE accompagne le territoire communautaire du Pays de Saint-Flour sur la base d'une convention depuis 2015. Une nouvelle fois la communauté de communes a choisi de renouveler ce partenariat. Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour Communauté. Des conseils sont également donnés aux particuliers lors des permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier vendredi) au pôle urbanisme situé au Village d'entreprises de Rozier-Coren.

• OC'TEHA :

L'accompagnement du programme OPAH se fait en partenariat avec le service ADS de Saint-Flour Communauté et avec les techniciens d'OC'TEHA.

En 2021, le CAUE a apporté ses conseils pour 26 pétitionnaires.

• Recensement du patrimoine :

Le Pays d'Art et d'Histoire a confié au CAUE la mise à jour de son inventaire du petit patrimoine sur 12 communes.

En parallèle, le CAUE a travaillé à la finalisation des fiches de recommandations pour les devantures.



Le CAUE et ses partenaires

Les actions territoriales menées dans le cadre de convention de partenariat avec le CIT

En 2016, le CIT et le CAUE ont rédigé une convention-cadre pour définir un partenariat et préciser les missions de chaque structure.

La convention porte sur les actions suivantes :

- Espaces publics : Intervention du CAUE en amont de projets pour les traverses de village ou de bourg, l'aménagement des espaces publics...
- Architecture : Diagnostic en amont des projets lors de réhabilitation de bâtiments communaux et définition de stratégies pour la reconversion d'usages pour ces bâtiments.

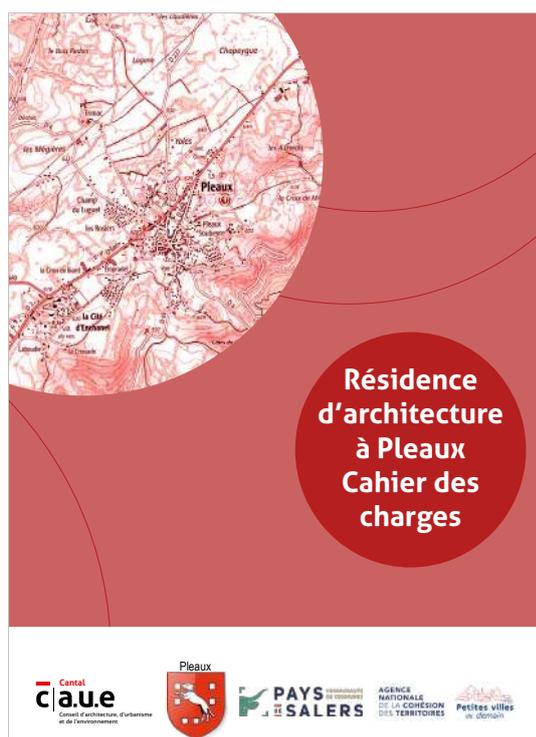
La collaboration avec le CIT s'est traduite en 2021, par un travail spécifique pour la commune de Pleaux dans le cadre de son acquisition de l'ensemble Saint Joseph.

Pleaux :

la ville de Pleaux qui est déjà petite cité de caractère, a été labélisée «Petites Villes de Demain», dans ce cadre elle a sollicité le CAUE et CIT afin de définir les futurs usages de l'îlot Saint Joseph, ancien collège religieux en coeur de ville qu'elle venait d'acquérir. Le CAUE a proposé la mise en place d'une résidence d'architecture afin que le programme de ce nouveau lieu émerge des habitants.

Cette initiative a été soutenue par l'ANCT, la DRAC et la Communauté de Communes du Pays de Salers . C'est l'atelier Incipit qui passera 6 semaines de résidence au coeur de Pleaux, permettant de dégager un programme commun pour ce futur tiers lieu.

Le CAUE a rédigé le cahier des charges d'appel à candidature de la résidence et a participé au jury de sélection de l'équipe, en 2022 le CAUE assurera le suivi du déroulé de la résidence en faisant notamment le lien entre les différents partenaires.



Le CAUE et ses partenaires

\ COMMISSIONS et GROUPES DE TRAVAIL

Le CAUE participe en tant que membre aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre, à différentes commissions, jury d'homologation pour les labels, etc.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) :

- Présentation des actions du CAUE à la nouvelle ABF
- Exposition sur des carnets et croquis : Paul Girard « Carnet de Solitude »

Parc des Volcans (ARU) :

- Relecture du rapport sur la commune de Cheylade
- Réunion avec la Direction Départementale et le CIT dans le cadre des Petites Villes de Demain

Conseil Départemental :

- Présentation du CAUE au service de l'action territoriale,
- Réunion avec le service tourisme et les labels pour un travail sur la qualité des rénovations des hébergement touristique et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.

Direction Départementale de l'Équipement :

- Petites Villes de Demain : Réunion en visio avec l'École ENSACF pour la ville de Maurs
- 1 % Paysage : Plan paysage RN 122

Chambre d'Agriculture :

- Réunion Charte Paysagère Bâtiments Agricoles
- Réunion Sica : M. Lebreton
- Réunion bâtiments avec la CABA

FIBOIS AURA :

- Visite d'un chantier à Aurillac : Réhabilitation ancien groupe scolaire à Aurillac
- Réunion Habitons bois

Bois – Energie 15 :

Réunion « Touchons du Bois »

Préfecture :

- Participation en tant que professionnel architecte aux commissions départementales « nature/paysages et sites » – CDNPS et à la commission départementale d'aménagement.
- Réunions autour des Petites Villes de Demain

Sous-Préfecture de Saint-Flour et Mauriac :

Rencontre des sous préfet et présentation des actions du CAUE



Le CAUE et ses partenaires

Ordre des Architectes :

Réunions régionales et nationales, Groupe de travail sur la commande du particulier et réunions statutaires.

Ecole Architecture Clermont-Ferrand :

Réunion Jury HMONP

CPIE :

- Réunion place du vélo dans les projets au niveau de la CABA
- Assemblée Générale
- « Carré de verdure pour le Climat et la Biodiversité », en partenariat avec le CPIE et cofinancé avec la CABA et la DREAL : sensibilisation des collectivités volontaire sur les problématiques de biodiversité des espaces verts et la désimperméabilisation des sols par la gestion raisonnée des eaux de pluie. Les collectivités qui ont été choisies sont Crandelles, Naucelles et Vézac.



Grand site de France (Conques) :

Réunion avec Mme Cahuzac chargée de Mission.

Association pour la sauvegarde des Burons :

Assemblée Générale

Mairies, rendez-vous pour projet de conventions :

Ayrens, Glénat, Omps, Saint-Jacques-des-Blats, Montsalvy, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Chamant

\ LES ACTIONS TERRITORIALES MENEES

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et CAUE :

Le CAUE avait signé une Convention pluriannuelle (2017 – 2018 – 2019) avec le CGET. Le CGET est devenu en mai 2019, l'ANCT avec qui l'Union Régionale des CAUE et la Fédération nationale des CAUE ont conventionné en 2021. Après la prise en main de la plate-forme collaborative SPASS et la réalisation d'une publication sur les PCC («Petites Cités de Caractère®») le CAUE du Cantal va proposer prochainement l'exposition « Les initiateurs ».



Le CAUE et ses partenaires

Parc Naturel Régional Aubrac :

- Réunion en Visio : nouvelles approches pour revitaliser les centre-bourgs
- Réunion à Saint-Laurent-de-Muret : élaboration des cahiers du paysage de l'Aubrac

\ JURYS DE CONCOURS

Saint-Flour : Concours pour les nouveaux tennis

Villes et Villages Fleuris : Jury National dans le Loire



Cantal Habitat :

- Concours pour l'aménagement d'une place et de logements seniors pour Saint-Mamet
- Concours pour une salle multi-activité à Ytrac

Champagnac : concours pour l'entrée du bourg

Gîtes de France :

- Prix coup de cœur dans les locaux des Gîtes de France
- Prix coup de cœur à Valette



Sensibiliser le public et les scolaires

Loi du 3 janvier 1977, article 7 :

« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

Pépite :

A l'initiative du CAUE de l'Allier dans le cadre de mission de sensibilisation, le CAUE 03 a créé un outil de sensibilisation au patrimoine. Innovante et interactive, cette promenade basée sur le principe du Géocaching se fait grâce à une application gratuite.

Une réunion a été faite avec Saint-Flour Communauté qui souhaite implanter cet outil sur son territoire, ainsi qu'un déplacement dans l'Allier pour tester ce programme.

Ce programme a également été proposé au département.



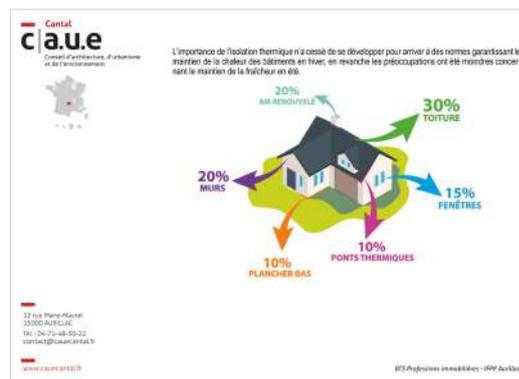
Collège Murat :

Intervention auprès des élèves des classes d'Arts Plastiques de 4ème du Collège Georges Pompidou sur le thème les portes : visite de la ville pour un inventaire de portes. (1ère phase du projet)

Interventions à l'IFPP :

Conformément aux besoins exprimés par l'IFPP dans le cadre de sa formation BTS Professions Immobilières, le CAUE a réalisé des cours sur la thématique : Architecture, Habitat, Urbanisme et Développement Durable sur une période de 50 heures.

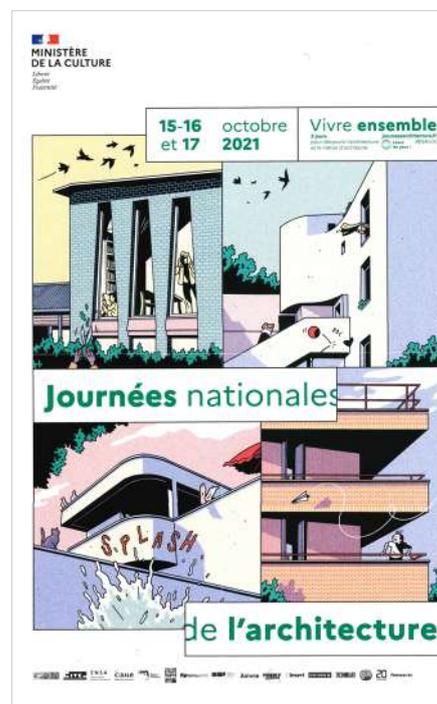
A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.



Sensibiliser le public et les scolaires

Journées Nationales de l'Architecture (JNA) :

Dans le cadre des journées nationales de l'architecture, présentation de l'exposition «Architectures Extra|Ordinaires dans le Cantal» dans le prolongement du Palmarès Valeur d'Exemples 2019. Cette exposition présente des projets d'architecture contemporaine du Cantal aussi bien en urbanisme qu'en constructions neuve et réhabilitation pour des marchés privés ou publics. Cette exposition a été financée par la DRAC Auvergne et l'Ordre des Architectes et présentée dans l'atrium du Conseil départemental



Les Enfants du Patrimoine avec l'Ecole Paul Doumer :

Les Enfants du Patrimoine est une programmation événementielle, à vocation nationale, organisée et animée par les CAUE. Son objectif premier est de sensibiliser le jeune public scolaire au patrimoine architectural, urbain, paysager, culturel.

Cette manifestation a lieu chaque année, sur tout le territoire, la veille des Journées Nationales du Patrimoine

Le CAUE du Cantal a proposé aux élèves de CM2 de l'École Paul Doumer, à Aurillac un atelier sur le thème de la voûte et des arcs.



Sensibiliser le public et les scolaires

Ecole de l'Innovation :

Le CAUE est intervenu avec l'École de l'Innovation à Saint-Bonnet-de-Salers sur le thème du patrimoine auprès des écoles de Saint-Martin-Valmeroux et de Salers dans des classes de CM1, CM2 et CE1.

Thème de l'intervention :

- **Objectif :** promouvoir et partager les notions d'architecture et de familiariser le public scolaire à cette discipline.

- **Approche historique :** connaître et mieux comprendre le contexte historique et culturel lié à l'édifice étudié ; faire comprendre que tout bâtiment, tout objet, toute œuvre est née dans une culture et une société à un moment donné, mais qu'il ne cesse d'évoluer dans le temps, comme le regard que l'on porte sur lui.

- **Questionnement :** comment les hommes soulevaient-ils des charges lourdes au Moyen-Age ? (Découvrir la notion d'effort, expérimenter divers outils permettant de mesurer la force appliquée pour déplacer une charge, se familiariser avec des machines simples et leurs principes physiques, situer dans le temps certains principes utilisés pour déplacer des charges).

- **Interventions :** visite sur place à l'église de chacun des villages pour découvrir les caractéristiques de l'architecture romane, comprendre les principes de la voûte dans le patrimoine bâti local, puis, intervention en atelier avec la fabrication de voûtes par les élèves.



L'accueil de stagiaires

En 2021, le CAUE a accueilli deux stagiaires :

- Un élève de 3ème du Collège Jeanne de La Treilhe pendant une semaine en février 2021, pour un stage d'observation.
- Marine PESSOT du 12/04/2021 au 09/07/2021, étudiante en Master 1 Sciences Sociales : Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial (Université de Limoges).

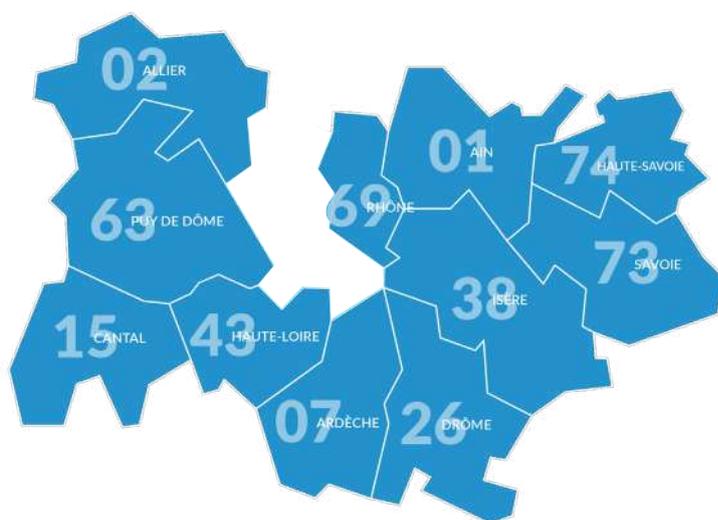
Mutualiser

L'UNION REGIONALE DES CAUE AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette nouvelle structure en tant que Président, Christophe FORTIN Président du CAUE de l'Ain assure les fonctions de Trésorier, Marc BOLÉA Président du CAUE de Haute-Loire celles de Secrétaire, Jocelyne GLACE LE GARS du CAUE du Puy-de-Dôme est 1ère Vice-Présidente, Dominique PALIX Présidente du CAUE de l'Ardèche est 2ème Vice-Présidente. Christelle Rémy est déléguée régionale chargée de mettre en synergie l'ensemble des CAUE.

L'URCAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et des contributions de la fédération nationale des CAUE.



- Réunions avec les directeurs en présentiel et en visio.

- Exposition « Archi20-21 » : un travail de connaissance et de valorisation des réalisations architecturales du XXe siècle s'est poursuivi en 2021 : repérage pour l'exposition c'est le centre CCAS de Pleaux des architectes Faye et Tournaire qui a été choisi.

archi
20
21
intervenir sur
l'architecture
du XX^e



Mutualiser

\ LE RESEAU NATIONAL DES CAUE, LA FEDERATION

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle. Elle organise dans ce cadre des manifestations nationales telles que les universités d'été ou encore des ateliers thématiques et groupes de travail.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

- **Réunions CTP** : Equipe technique composée de directeurs représentant les régions et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail se réunissent autour de plusieurs thématiques.

- **Archistoire** :

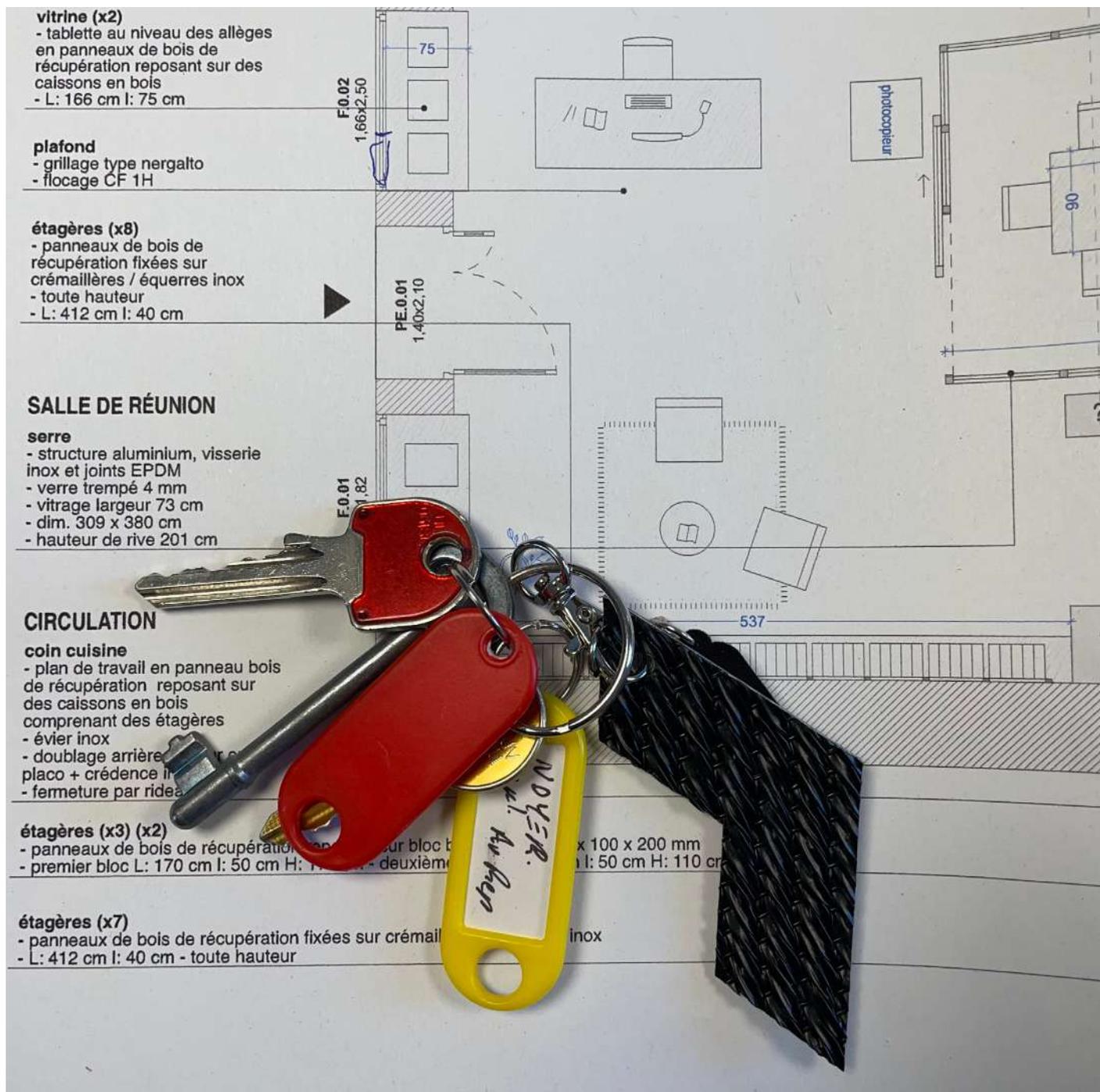
Programme réalisé par la Fédération des CAUE qui est en lien avec les Pays d'Art et d'Histoire. C'est un concept innovant et un outil numérique au service de la mission de sensibilisation et d'éducation des CAUE.

- **Assemblée Générale** :

Le 16 novembre 2021, le CAUE du Cantal et son président, Gilles Combelle ont participé à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des CAUE en présence de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



Demain



A partir du 12 juillet 2022, déménagement dans de nouveaux locaux au **19 Avenue de la République à Aurillac.**

Agir en amont des décisions

Favoriser l'échange

avec tous les acteurs du cadre de vie.

Motiver le débat public

Contribuer à la mise en place

de territoires pertinents.

Accompagner les réflexions
et les débats sur les territoires.

Promouvoir culturellement
l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Sensibiliser les habitants

à la
qualité de leur cadre de vie.

**Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
Cantal**

12 rue Marie-Maurel
15000 Aurillac

 04-71-48-50-22

 contact@cauecantal.fr

 CAUE 15 Facebook

 [caue_cantal](https://www.instagram.com/caue_cantal)